

AFTRAL

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

46 Avenue de Villiers
75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

AFTRAL

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

46 Avenue de Villiers
75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association AFTRAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFTRAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

Bilan actif

ETABLI EN EURO			31/12/2024		31/12/2023	
			Nombre de mois :		12	
			Brut	Amort & prov.	Net	
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISE	Immo. incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, brevets, droits similaires	3 124 244	2 674 609	449 634	585 385
		Fonds commercial	6 486 723	2 773 474	3 713 249	4 236 197
		Autres immobilisations incorporelles				
		Avces et acptes sur immo. incorporelles				
	Immo. corporelles	Terrains	5 042 813		5 042 813	2 484 000
		Constructions	13 137 775	3 573 881	9 563 893	9 427 894
		Inst. techniques mat. et outil. industriels	95 964 989	56 186 366	39 778 623	32 030 720
		Autres immobilisations corporelles	40 451 267	22 690 387	17 760 880	15 291 124
		Immobilisations en cours	1 194 151		1 194 151	62 730
		Avances et acomptes	503 435		503 435	
	Immo. financières	Participations par mise en équivalence				
		Autres participations	40 883 850		40 883 850	40 283 850
		Avances consolidables				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	4 877 314		4 877 314	5 107 689
		Autres immobilisations financières	2 754 785		2 754 785	2 726 731
Total actif immobilisé			214 421 350	87 898 719	126 522 630	112 236 322
ACTIF CIRCULANT	Stocks	Matières premières, approvisionnements	9 442		9 442	9 442
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Avces et acptes versés sur commandes	1 475		1 475	2 261
	Créances	Clients et comptes rattachés	145 696 382	470 379	145 226 002	142 710 990
		Autres créances	26 267 275		26 267 275	19 234 789
		Capital souscrit, appelé, non versé				
	Divers	V.M.P				
Disponibilités		24 043 735		24 043 735	30 723 653	
Comptes de régularisations	Charges constatées d'avance		2 988 379		2 988 379	2 733 657
	Total actif circulant		199 006 690	470 379	198 536 311	195 414 795
	Charges à répartir sur plusieurs exercices					
	Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			413 428 040	88 369 098	325 058 942	307 651 117

Bilan passif

ETABLI EN EURO		31/12/2024	31/12/2023
Nombre de mois :		12	12
Fonds Propres	FONDS PROPRES		
	Fonds propres sans droit de reprise	119 138	119 138
	Fonds propres avec droit de reprise	32 251 712	32 251 712
	Fonds de Réserve	76 197 082	67 728 156
	Report à nouveau	570	570
	Excédent de l'exercice	5 159 166	8 468 926
	TOTAL SITUATION NETTE	113 727 671	108 568 504
	AUTRES FONDS PROPRES		
	Subventions d'investissement	15 102 328	10 085 056
	Provisions réglementées	36 987	43 694
Total fonds propres		128 866 986	118 697 254
Autres fds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total autres fonds propres			
Prov. pour risq. & charg.	Provisions pour risques	1 517 363	1 124 478
	Provisions pour charges	19 254 022	18 501 574
	Total provisions pour risques & charges	20 771 385	19 626 052
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 044 316	26 041 147
	Emprunts et dettes financières divers	3 353 544	7 031 883
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	51 859 056	44 717 740
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 025 781	28 949 280
	Dettes fiscales et sociales	52 168 098	54 904 042
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 919 735	292 563
	Autres dettes	5 494 538	6 588 545
Régul	Produits constatés d'avance	555 500	802 608
Total dettes		175 420 570	169 327 810
Ecart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		325 058 942	307 651 117

Compte de résultat

<i>ETABLI EN EURO</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- Sur biens	5 250	-6 029
- Sur prestations de services	245 168 616	244 385 605
Chiffre d'affaires net	245 173 866	244 379 575
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	130 351 627	125 637 665
Reprises sur amortissements, provisions, transfert de charges	4 224 107	3 652 616
Autres produits	78 678	61 372
Total des produits d'exploitation	379 828 279	373 731 230
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	79 033	75 718
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	35 198	48 581
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		1 550
Autres achats et charges externes	193 152 329	186 456 231
Impôts, taxes et versements assimilés	10 988 561	10 878 500
Salaires et traitements	109 228 730	105 901 781
Charges sociales	46 747 138	44 626 891
Dotations d'exploitation :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 742 286	9 999 579
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	617 975	316 865
- Pour Risques et charges : dotations aux provisions	3 107 022	2 511 070
Autres charges	329 144	334 008
Total des charges d'exploitation	376 027 421	361 150 781
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 800 858	12 580 449
OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

Compte de résultat

<i>ETABLI EN EURO</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	628 519	712 516
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 054 867	334 246
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	84	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 697	
Total des produits financiers	1 690 168	1 046 763
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	833 327	895 962
Différences négatives de change	1 444	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	834 771	895 962
RESULTAT FINANCIER	855 396	150 801
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	4 656 255	12 731 250
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	667 336	91 343
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 993 766	1 882 196
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 707	692 803
Total des produits exceptionnels	3 667 810	2 666 343
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	220 439	638 861
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	71 123	105 023
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	291 562	743 884
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 376 248	1 922 459
Participation des salariés aux bénéfices	298 619	1 850 194
Impôts sur les bénéfices	2 574 717	4 334 589
TOTAL DES PRODUITS	385 186 258	377 444 336
TOTAL DES CHARGES	380 027 091	368 975 410
BENEFICE OU PERTE	5 159 166	8 468 926

Annexe

A. FAITS MARQUANTS, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. FAITS MARQUANTS

- **Informations liées à la prise en compte des crises 2024**

Les conflits militaires ainsi que les différentes tensions géopolitiques n'ont pas eu d'impacts significatifs sur la situation financière, le patrimoine et les résultats de l'exercice 2024. L'AFTRAL a vu son chiffre d'affaires très légèrement progresser de 0,33 % pour s'établir à 245 174 K € contre 244 380 K € en 2023.

En raison de la forte progression des charges d'exploitation de 14 877 K € (+4,12 %), le résultat d'exploitation, est en net recul de 8 780 K € (3 801 K € en 2024 contre 12 580 K € en 2023).

- **Acquisitions fonds de commerce**

Au cours de l'exercice 2024, l'association AFTRAL a acquis les fonds de commerce suivants :

- Le 4 janvier 2024, auprès de la société GAILLARD FORMATION, un fonds de commerce d'enseignement à la conduite et à la formation pour les poids lourds exploité à Cournon d'Auvergne (63) pour un montant de 80 000 € dont 78 770 € au titre des éléments incorporels,
- Le 1^{er} mars 2024, auprès de la société ALLIANCE FORMATION POUR L'INDUSTRIE, un fonds de commerce d'activité logistique, exploité à Donchery (08) pour un montant de 69 000 € dont 20 000 € au titre des éléments incorporels,
- Le 24 juillet 2024, par suite d'un plan de cession partiel accepté par le tribunal de commerce de Caen, un fonds de commerce exploité au Havre (76) par la société SCHOLAR FAB pour un montant de 10 000 €,
- Le 3 septembre 2024, aux termes d'un plan de reprise accepté par le tribunal de commerce de Saint Pierre, un fonds de commerce exploité à la Réunion à Saint André à Champ Borne (974) par la société Nassibou pour un montant de 60 000 € dont 15 000 € au titre des éléments incorporels,

- **Acquisitions immobilières**

Au cours de l'exercice 2024, AFTRAL a acquis les sites immobiliers suivants :

- Le 19 janvier 2024, à Soues (65), un bâtiment à usage d'entrepôt et de centre de formation professionnelle ainsi que des aménagements extérieurs pour un montant de 664 000 €,
- Le 9 juillet 2024, à Sorgues (84), une parcelle de terrain à bâtir pour un montant de 1 117 000 € destiné à accueillir la construction d'un centre de formation,
- Le 10 juillet 2024, à Arques (62), un terrain à bâtir pour un montant de 153 408 €,
- Le 22 octobre 2024, à Soues (65) un hangar avec terrain, pour un montant de 130 000 € qui complète la première acquisition,
- Le 27 novembre 2024, à Coursac (24) un terrain à bâtir, pour un montant de 400 000 €
- Le 6 décembre 2024, à Limoges (87), une parcelle de terrain à bâtir pour un montant de 474 125 €

- **Augmentation de capital au profit d'AFTRAL Développement**

Aux termes d'une délibération de l'associé unique du 12 juillet 2024, AFTRAL a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS AFTRAL Développement pour un montant de 600 000 € par l'émission de 6 000 actions nouvelles de 100 euros chacune. Cette augmentation de capital a été effectuée par incorporation de compte courant et fait suite à l'engagement qu'avait pris AFTRAL en 2023 de procéder avant le 31 décembre 2024 à une augmentation de capital d'un montant équivalent à l'abandon de créance consenti en 2023.

- **Soutien financier à la SCI AFTRAL**

En 2024, l'association AFTRAL a apporté son soutien financier à la SCI AFTRAL, par des apports en compte courant permettant à la SCI la poursuite et la réalisation de ses programmes immobiliers.

Au 31 décembre 2024, le montant des apports en compte courant cumulé, classés en autres créances s'élève à 14 611 749 € soit une augmentation de 5 355 435 € sur 2024.

- **Remboursement PGE**

L'association AFTRAL continue de procéder au remboursement de son PGE accordé pendant la crise du COVID-19. Le montant des remboursements effectués en 2024 s'élève à 4 590 639 €.

- **Restitution taxe sur les salaires 2017-2018-2019**

Le 23 avril 2024, le tribunal administratif de Paris, auprès de laquelle l'association AFTRAL avait exercé un recours, a accordé la restitution de taxes sur les salaires dont elle s'est acquittée au titre des années 2017 à 2019 pour un montant de 567 514 €.

Cette décision de justice a conduit à la comptabilisation en résultat exceptionnel du montant dégrevé ainsi que des intérêts de retard.

- **Autres informations (Apprentissage)**

Comme prévu par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, l'AFTRAL a créé des sessions de formations hors conventions. Les produits liés à ces sessions s'élèvent à 99 171 K € et ont été valorisés sur la base des coûts contrats arrêtés par les branches conformément au décret n° 2019-1326 du 10 décembre 2019 relatif à France compétences et aux opérateurs de compétences et à l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif au versement des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. Pour faire face aux difficultés engendrées par la valorisation des coûts contrats et du risque lié aux prises en charges non obtenues sur certains contrats, AFTRAL a procédé à la constitution d'une provision pour risque d'un montant de 417 K €.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanences des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendances des exercices

- **Changement de méthode**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au titre de l'exercice 2024.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

FONDS COMMERCIAL

Les dispositions relatives à l'amortissement et à la dépréciation des fonds de commerce ont été modifiées par les règlements ANC n° 2015-06 et 2015-07. Les fonds de commerce peuvent être amortis.

L'AFTRAL procède à un amortissement de ses fonds de commerce sur 10 ans. L'impact sur les comptes est une charge de 646 718 €

Nature	Date d'acquisition	Montant
Fonds de commerce MOULIN	18/06/1999	228 673
Fonds de commerce ERGUE-GABERIC	31/08/2001	114 337
Fonds de commerce NIMES et ALES	05/11/2003	200 000
Fonds de commerce BRIVE-LA-GAILLARDE	28/06/2006	150 000
Fonds de commerce PERPIGNAN	26/12/2007	148 000
Fonds de commerce WEYERSHEIM	16/04/2008	35 000
Fonds de commerce SAINT OMER	17/02/2009	60 000
Fonds de commerce poids lourds POITIERS, CHAURAY, ALLONNES, LAVAL	07/12/2018	188 800
Fonds de commerce poids lourds et formation SAINT-PIERRE-LES-ELBEUFS	01/09/2019	237 097
Fonds de commerce CAGES à MACON	20/09/2019	15 000
Fonds de commerce poids lourds et formation SAVIGNY-LE-TEMPLE	01/10/2019	28 500
Fonds de commerce poids lourds et formation LE-PLESSIS-PATE	31/12/2019	120 663
Fonds de commerce ACHERES, AULNAY-SOUS-BOIS	01/01/2020	655 090
Fonds de commerce GENNEVILLIERS	01/01/2020	574 503
Fonds de commerce PAULHAN, SAINT-ESTEVE	01/03/2020	320 000
Fonds de commerce VERRIERES-EN-ANJOU, VIVY, SAINTE-LUCE	01/07/2020	485 349
Fonds de commerce conduite FOS-SUR-MER, SALON DE PROVENCE, FOURQUES	10/07/2020	81 000
Fonds de commerce poids lourds et formation ROUVROY, MONCHY, ARRAS, DOURGES	01/09/2020	223 668
Fonds de commerce FAUVILLE-EN-CAUX	01/09/2020	236 373
Fonds de commerce ORLEANS, PARCAY-MESLAY	01/09/2020	60 000
Fonds de commerce enseignement conduite ANNEZIN	09/10/2020	66 228
Fonds de commerce SERVON	16/12/2020	1 000
Fonds de commerce TRAPPES	17/12/2020	180 000
Fonds de commerce conseiller à la sécurité transport matières dangereuses RUNGIS	31/12/2020	358 000
Fonds de commerce NEFFES	01/01/2021	504 032
Fonds de commerce MORTEAU	01/02/2021	11 700
Fonds de commerce BEZIERS	19/02/2021	40 000
Fonds de commerce BRIGNOLLES	01/07/2021	58 000
Fonds de commerce VAULX-EN-VELIN	01/01/2022	299 500
Fonds de commerce CARPENTRAS et AVIGNON	01/01/2022	266 940
Fonds de commerce NICE	01/07/2022	215 000
Fonds de commerce ALENCON	01/01/2023	200 500
Fonds de commerce CORNON D'Auvergne	04/01/2024	78 770
Fonds de commerce DONCHERY	01/03/2024	20 000
Fonds de commerce LE HAVRE	01/08/2024	10 000
Fonds de commerce SAINT ANDRE (Réunion)	03/09/2024	15 000
TOTAL		6 486 723

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES – MOUVEMENTS

Immobilisations	Valeur brutes des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions	Reclassement	Cessions Mise au rebut	Valeur brutes des immobilisations à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Frais d'établissement, recherche, dev.					
- Autres postes d'immo. Incorporelles ¹	9 381 518	229 450			9 610 968
TOTAUX	9 381 518	229 450			9 610 968
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains	2 484 000	2 558 813			5 042 813
- Constructions	11 634 167	408 326			12 042 493
- Constructions sur sol d'autrui	809 476	285 806			1 095 282
- Installations techniq., matériel et outill.	82 353 196	15 062 071		1 450 278	95 964 989
- Installations, agencements	22 567 421	4 300 987		22 288	26 846 120
- Matériel de transport	1 508 528	176 800		16 879	1 668 449
- Matériel de bureau et inform, mobilier	10 904 464	1 044 929		12 695	11 936 698
- Immobilisations corporelles en cours	62 730	1 131 421			1 194 151
- Avances et acomptes		503 435			503 435
TOTAUX	132 323 985	25 472 588		1 502 141	156 294 432
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participation évaluées par mise en équivalence					
- Autres participations	40 283 850	600 000			40 883 850
- Autres titres immobilisés					
- Prêts et autres immobilisations financières.	7 834 420	254 142		456 462	7 632 100
TOTAUX	48 118 270	854 142		456 462	48 515 950
TOTAL IMMOBILISATIONS	189 823 774	26 556 179		1 958 603	214 421 350

¹ Dont divers fonds commerciaux acquis pour 6 486 723 €

MODE ET METHODE POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont amorties sur la durée normale d'utilisation des biens. Pour l'amortissement de ses constructions l'association utilise la méthode des composants.

Les durées effectives retenues sont les suivantes :

LOGICIEL	4 ans	Linéaire
FONDS DE COMMERCE	10 ans	"
CONSTRUCTION		
- Piste de conduites, constructions	10 à 60 ans	"
INSTALLATIONS TECHNIQUES – MATERIELS ET OUTILLAGES		
- Véhicules d'instruction	3 à 15 ans	"
- Chariots & engins	3 à 15 ans	"
- Matériel d'enseignement, d'hébergement et de restauration	3 à 10 ans	"
- Matériel informatique pédagogique	3 et 4 ans	"
- Autres matériels et outillages	5 ans	"
- Mobilier d'enseignement, d'hébergement et de restauration	10 ans	"
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
- Installations et agencements divers	10 ans	"
- Matériel de transport	4 ans	"
- Matériel de bureau	5 ans	"
- Matériel informatique administratif	3 et 4 ans	"
- Mobilier	10 ans	"
- Matériel divers	5 ans	"

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES – AMORTISSEMENTS

Immobilisation amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
- Frais d'établissement, recherche, dev.				
- Autres immobilisations incorporelles	4 559 935	888 149		5 448 084
TOTAUX	4 559 935	888 149		5 448 084
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	2 440 557	507 262		2 947 819
- Constructions sur sol d'autrui	575 191	50 871		626 062
- Agencements des constructions.				
- Installations technique, matériel et outillage	50 322 476	7 258 624	1 394 734	56 186 366
- installations, agencements	10 285 168	1 994 688	7 957	12 271 899
- Matériel de transport	1 200 207	159 160	16 879	1 342 488
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 203 915	883 532	11 447	9 076 000
TOTAUX	73 027 516	10 854 137	1 431 018	82 450 635
TOTAL IMMOBILISATIONS	77 587 451	11 742 286	1 431 018	87 898 719

IMMOBILISATIONS FINANCIERES – TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participation figurent à leur cout d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

SOCIETE	Capitaux propres et subvent. investisse.	Capitaux propres	Quote part capital Détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Divid encaiss
				Brute	Nette			
A Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations								
1.Filiales (+ de 50 % capital détenu par AFTRAL)								
SAS GLOBAL	1 256 454	1 256 454	100 %	547 573	547 573	3 146 606	315 978	58 215
CELSE	3 702 892	3 702 892	77,62%	289 290	289 290	1 795 980	338 357	
SAS AFTRAL DEVELOPPEMENT	1 902 723	1 902 723	100 %	4 898 572	4 898 572	58 959	498 439	
SCI AFTRAL	7 520 076	6 705 081	99,99%	1 999 900	1 999 900	4 444 024	1 680 843	
SCI FORIMMO	-455 085	- 455 085	99,95%	641 158	641 158	210 559	-109 364	
2.Participations (10 à 49 % du capital détenu par AFTRAL								
SCI CFTL	94 962 804	94 962 804	23,76%	32 503 212	32 503 212	9 866 386	4 382 471	570 304
TOTAL PARTICIPATIONS	108 889 864	108 074 869		40 879 705	40 879 705		7 106 724	628 519
B. Renseignements globaux sur les autres titres								
CFTL				4 144	4 144			
TOTAL				40 883 849	40 883 849			628 519

EVALUATION DES STOCKS CONSOMMES

Les stocks suivants :

- Matières premières
- Fournitures consommables

Sont évalués au dernier prix d'achat connu à la clôture de l'exercice. Le coût d'achat est composé du prix augmenté des frais accessoires sur achats

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Cette provision est calculée en fonction de la date d'échéance des créances et par application des taux de dépréciation suivants :

- 5 % du montant HT pour les échéances comprises entre 6 mois et 1 an
- 50 % du montant HT pour les échéances supérieures à 1 an
- 100 % du montant HT pour les échéances supérieures à 2 ans

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	91 711 918
Créances fiscales et sociales	
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	91 711 918

ACTIF CIRCULANT – CLASSEMENT PAR ECHEANCE

Créances	Montant Brut	Liquidité de l'actif	
		Echéance – 1 an	Echéance + 1 an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
- Créances rattachées à des participations			
- Prêts	4 877 314	232 077	4 645 237
- Autres immobilisations financières	2 754 785		2 754 785
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
- Clients douteux ou litigieux			
- Autre créances clients	145 696 382	145 696 382	
- Personnel et comptes rattachés	157 477	157 477	
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	130 425	130 425	
- Impôts sur les bénéfices	1 688 413	1 688 413	
- Taxe sur la valeur ajoutée	4 101 399	4 101 399	
- Autres impôts et taxes			
- Divers	680 020	680 020	
- Groupe et Associés ²	19 027 307	19 027 307	
- Débiteurs divers	483 707	483 707	
- Charges constatées d'avance	2 988 379	2 988 379	
TOTAUX	182 585 612	175 185 590	7 400 022
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	180		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	230 554		

VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur cout d'acquisition. Le portefeuille de VMP apparaissant à l'actif est exclusivement composé de SICAV de trésorerie.

CHARGES ET PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

Nature	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	2 988 379	555 500
Charges et produits financiers et exceptionnels		
TOTAL	2 988 379	555 500

² Dont 630 009 € de créance relative aux IFC et à la médaille du travail des salariés transférés dans le cadre de l'apport des CFA

2. BILAN PASSIF

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES					
- Fonds propres sans droits de reprise	119 138				119 138
- Fonds propres avec droit de reprise	32 251 712				32 251 712
- Fonds de réserve	67 728 156	8 468 926			76 197 082
- Report à nouveau	570				570
- Résultat	8 468 926	-8 468 926	5 159 166		5 159 166
AUTRES FONDS PROPRES					
- Subventions d'investissements	10 085 056		7 415 329	2 398 057	15 102 328
- Provisions réglementées	43 694			6 707	36 987
TOTAL DES FONDS PROPRES	118 697 254		12 574 495	2 404 764	128 866 986

Le poste « fonds de réserve » augmente de 8 468 926 € et passe de 67 728 156 € à 76 197 082 € par suite de la comptabilisation de l'affectation de l'excédent de l'exercice 2023 (Assemblée générale du 11 juin 2024)

L'augmentation des subventions d'investissement de 7 415 329 € est constituée par l'attribution de subventions d'investissement pour le financement des immobilisations.

La diminution du poste « subventions d'investissement » s'explique par la quote-part des subventions rapportée au résultat pour 2 398 057 €

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges évaluées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

À la suite des arrêts, rendus par la Cour de cassation en septembre 2023, autorisant l'acquisition de congés payés en cas d'arrêt maladie, une provision d'un montant de 634 435 € pour les risques et les charges a été constituée pour faire face à la sortie probable de ressources.

TABLEAU DES PROVISIONS

Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISION REGLEMENTES				
- pour amortissements dérogatoires	43 694		6 707	36 987
- autres provisions règlementées				
TOTAL 1	43 694		6 707	36 987
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
- pour litiges	1 124 478	607 013	848 564	882 928
- pour amendes et pénalités				
- pour pensions et obligations similaires	18 501 574	1 865 574	1 113 126	19 254 022
- pour impôts				
- pour risques sur congés payés arrêts maladie		634 435		634 435
- autres provisions pour risques et charges				
TOTAL 2	19 626 052	3 107 022	1 961 690	20 771 385
PROVISION POUR DEPRECIATION				
- sur immobilisations incorporelles				
- sur immobilisations corporelles				
- sur titres de participation				
- sur autres immobilisations financières				
- sur comptes clients	419 473	617 975	567 070	470 379
- Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL 3	419 473	617 975	567 070	470 379
TOTAL PROVISIONS	20 089 219	3 724 997	2 535 467	21 278 751

ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

L'accord d'entreprise appliqué dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association. L'accord signé avec les partenaires sociaux le 9 juin 2020, a modifié le régime les indemnités de départ en retraite prévu dans le statut collectif.

Le montant des droits acquis pour indemnités de départ à la retraite, à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 14 378 862 € (charges sociales incluses). Ce montant est comptabilisé au passif du bilan à hauteur de 17 494 676 €. « Le différentiel, soit 3 115 814 € résulte de l'application de la méthode dite du « Corridor » correspondant à 1 156 818 € au titre des modifications de régimes non reconnues et 1 958 996 € au titre des pertes et gains actuariels non reconnus ».

L'engagement, calculé suivant la « méthode des Unités de Crédit Projetées », pour un âge moyen de départ de 64 ans est déterminé salarié par salarié, en appliquant, aux droits acquis à la clôture de l'exercice les éléments suivants :

- Table de turn-over de l'ensemble du personnel (Moyenne des sorties constatées sur les 5 dernières années).
- Table de mortalité INSEE,
- Taux d'actualisation de 3,35 % et taux de progression des salaires de 2,50 %.

PROVISION POUR MEDAILLE DU TRAVAIL

L'accord d'entreprise appliqué dans l'association prévoit l'attribution de médailles du travail qui ont l'objet d'une provision dans les comptes de l'association à hauteur de 1 759 346 €.

Cette provision a été constituée sur la base des salariés présents dans l'association à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- Un âge de départ de 64 ans,
- La table de turn-over de l'ensemble du personnel (moyennes des sorties constatées sur les 5 dernières années),
- La table de mortalité INSEE
- Le taux d'actualisation de 3,35 % et le taux de progression des salaires de 2,50 %.

DETTES PAR ECHEANCES

DETTES	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES				
- Emprunts obligataires convertibles				
- Autre emprunts obligataires				
- Emprunts et dettes auprès établissement de crédit				
à un an maximum à l'origine	47 119	47 119		
A plus d'un an à l'origine	25 997 196	8 339 658	11 114 935	6 542 603
- Emprunts et dettes financières divers	3 353 544	3 353 544		
DETTES FOURNISSEURS				
- Fournisseurs et comptes rattachés	33 025 781	33 025 781		
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
- Personnel et comptes rattachés	15 644 979	15 644 979		
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 474 815	19 474 815		
- Impôts sur les bénéfices				
- Taxe sur la valeur ajoutée	14 064 252	14 064 252		
- Autre impôts et taxes	2 984 053	2 984 053		
AUTRES DETTES				
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 919 735	2 919 735		
- Groupe et associés				
- Autres dettes	57 353 594	57 353 594		
- Produits constatés d'avance	555 500	555 500		
TOTAUX	175 420 570	157 763 032	11 114 935	6 542 603
Emprunts obtenus en cours d'exercice	8 641 482			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 646 132			

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47 119
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 674 555
Dettes fiscales et sociales	22 788 980
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Clients avoir à établir	29 287
TOTAL DES CHARGES A PAYER	31 539 941

C. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**VENTILATION DES PRODUITS**

Répartition par nature	Montant		% 24/23
	31/12/2024	31/12/2023	
PRODUITS DE PEDAGOGIE			
Formation facturées	131 682 657	120 233 012	109,52 %
OPCO Mobilités	44 910 962	49 018 006	91,62 %
Subvention autres	86 374 068	93 773 924	92,11 %
TOTAL PRODUITS FORMATION CONTINUE	262 967 687	263 024 942	99,98 %
Subventions	587 858	1 221 977	48,11 %
Taxe Apprentissage	5 123 792	3 246 754	157,81 %
Apprentissage couts contrats	99 171 359	95 153 908	104,22 %
Ressource affectée			
Reprise provision apprentissage	571 278	331 159	172,51 %
TOTAL PRODUITS FORMATION INITIALE	105 454 287	99 953 798	105,50 %
TOTAL PRODUITS PEDAGOGIE	368 421 977	362 978 744	101,50 %
AUTRES PRODUITS			
Prestations "Groupe"	817 222	751 380	108,76 %
Produits d'hôtellerie	652 307	384 931	169,46 %
Revenue des placements	1 061 649	334 246	317,63 %
Revenus des titres de participation	628 519	712 516	88,21 %
Rentrées créances amorties	16 143	25 346	63,69 %
Reprise provision clients	567 070	811 145	69,91 %
Produits divers	13 021 369	11 446 024	113,76 %
TOTAL AUTRES PRODUITS	16 764 279	14 465 588	115,89 %
TOTAL PRODUITS AFTRAL	385 186 258	377 444 336	102,05 %

TRANSFERT DE CHARGES

	Exploitation	Montant
Indemnités d'assurances		827 995
Indemnités journalières complémentaires maladie		823 100
Aides accordées en matière de formation des salariés		44 252
	TOTAL	1 695 347

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Rentrées sur créances amorties		16 143
Produits des cessions d'éléments d'actif corporels		582 262
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		28 326
Produits exceptionnels divers exo TVA		6 123
Régularisations diverses		7 325
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		2 398 057
Reprise amortissements dérogatoires		6 707
Remise gracieuse pénalités URSSAF		55 353
Dégrèvement taxes sur les salaires 2017-2018-2019		567 514
Pénalités, amendes	17 262	
Pertes sur cautions	59 277	
Valeur comptable des éléments d'actifs corporels cédés	71 123	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	104 732	
Dons, libéralités	3 940	
Pertes sur créances AFT médaille du travail et provision retraite	35 228	
Pertes sur subventions d'exploitation		
TOTAL	291 562	3 667 810
RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 376 248

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant	%
Commissariat aux comptes, certification, examen, des comptes individuels	163 600	100 %
Missions accessoires	16 000	
TOTAL	179 600	100 %

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Taux	Impôt correspondant	Résultat après impôts
Taux d'imposition à l'IS		25 %		
Résultat courant (y compris participation)	3 226 465		1 443 547	1 782 918
Résultat exceptionnel	4 507 418		1 131 170	3 376 248
Résultat comptable	7 733 883		2 574 717	5 159 166
Détail de l'impôt sur le résultat courant	Base	Taux	Impôt	
Résultat courant	3 226 465	25 %	806 616	
Réintégrations	5 704 546	25 %	1 426 136	
Déductions	-3 800 535	25 %	-950 133	
Résultat fiscal sociétés intégrés	441 589	25 %	110 397	
Retraitement intégration fiscale groupe	-43 234	25 %	-10 808	
Contribution IS	1 858 768	3,30 %	61 339	
TOTAL	7 387 599		1 443 547	
Détail de l'impôt exceptionnel	Base	Taux	Impôt	
Résultat exceptionnel	4 507 418	25 %	1 126 854	
Réintégration	17 262	25 %	4 315	
TOTAL	4 524 680		1 131 170	

D. AUTRES INFORMATIONS**ENGAGEMENTS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL**

	Terrains	Constructions	Installations Matériel outillages	Autres	TOTAL
REDEVANCES PAYES :					
- Cumuls d'exercices antérieurs			13 137 956		13 137 956
- Paiements de l'exercice			4 363 577		4 363 577
TOTAL			17 501 533		17 501 533
REDEVANCES RESTANT A PAYER :					
- A un an au plus			3 655 467		3 655 467
- A plus d'un an et cinq ans au plus			8 778 598		8 778 598
- A plus de cinq ans			1 518 015		1 518 015
TOTAL			13 952 080		13 952 080
VALEUR RESIDUELLE					
- A un an au plus			569 013		569 013
- A plus d'un an et cinq ans au plus			524 419		529 419
- A plus de cinq ans			100 253		100 253
TOTAL			1 193 685		1 193 685

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Nature des différences temporaires	Montant	Accroissements et allègements
ACCROISSEMENTS		
Provisions réglementées :		
Autres		
<i>Accroissements de la dette future d'impôt</i> TOTAL		
ALLEGEMENTS		
Provision non déductible l'année de la comptabilisation		
- Provision pour retraite	17 494 676	4 373 669
- Provision pour participation	279 281	69 820
Autres		
<i>Allègements de la dette future d'impôt</i> TOTAL	17 773 957	4 443 489
Déficits reportables individuels		
Déficits reportables d'ensemble		

Taux de l'impôt sur les sociétés 25 %

La convention d'intégration fiscale liant l'entité mère AFTRAL à ses filiales AFTRAL Développement, GLOBAL, BFT et EFRTL établie selon le principe de la neutralité prévoit :

- La constatation par la filiale d'une charge ou d'un produit d'impôt analogue à celui qu'elle aurait constaté en l'absence d'intégration
- L'absence à tout droit à créance au profit de la filiale en raison du transfert éventuel à la mère d'un déficit fiscal

EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Equivalent Temps plein		
- Cadres	610	588
- Employés	<u>2 417</u>	<u>2 411</u>
	3 027	2 999

ANNEXE SPECIFIQUE ORGANISMES DE FORMATION

RESSOURCES DE L'ORGANISME

ORIGINE DES FONDS	MONTANT (N)		MONTANT (N-1)	
	En K€	En %	En K€	En %
I. – RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS				
Entreprises	97 380	27 %	96 796	27 %
Etat, collectivités locales, établissements publics				
Entreprises : Via Fongecif, OPCA.	144 304	40 %	147 289	41 %
Particuliers	5 207	1 %	4 735	1 %
Sous-total I :	246 892	68 %	248 819	69 %
II. – RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
Instances européennes				
Etat				
Régions				
Autres collectivités territoriales	115 101	32 %	110 266	31 %
Sous-total II :	115 101	32%	110 266	31 %
III. – AUTRES				
Autres organismes de formation				
Autres ressources				
Sous-total III :				
Total des ressources	361 992	100 %	359 085	100 %

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	N		N-1	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
Diplômantes	241 309	67 %	243 500	68 %
Perfectionnement professionnel et qualifiant *	120 684	33 %	115 585	32 %
Insertion sociale.....				
Total.....	361 992	100 %	359 085	100 %

INFORMATION SUR LA REMUNERATION DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS AU SENS DE L'ARTICLE 20 DE LA LOI DU 20 MAI 2006

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association AFTRAL sont le Président, le Vice-président Secrétaire et le vice-président Trésorier.

L'information sur la rémunération n'est pas mentionnée, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

CAUTION DONNEE

Cautions marchés étranger :

- OFPP Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (Maroc) pour 20 429 €uros.

Engagement de caution prêt professionnel :

- SCI AFTRAL pour 809 856 € jusqu'au 05 juin 2032
- SCI AFTRAL pour 504 747 € jusqu'au 05 octobre 2033
- SCI AFTRAL pour 2 560 412 € jusqu'au 05 septembre 2033
- SCI AFTRAL pour 467 736 € jusqu'au 05 février 2038
- SCI AFTRAL pour 2 306 333 € jusqu'au 05 juin 2037
- SCI AFTRAL pour 2 026 388 € jusqu'au 10 novembre 2038
- SCI AFTRAL pour 637 946 € jusqu'au 10 novembre 2038
- SCI AFTRAL pour 822 242 € jusqu'au 10 novembre 2038
- SCI AFTRAL pour 571 730 € jusqu'au 12 décembre 2033
- SCI AFTRAL pour 426 705 € jusqu'au 28 juillet 2033
- SCI AFTRAL pour 947 299 € jusqu'au 13 janvier 2034
- SCI AFTRAL pour 311 613 € jusqu'au 13 septembre 2033
- SCI AFTRAL pour 1 134 754 € jusqu'au 28 juillet 2033
- SCI AFTRAL pour 601 600 € jusqu'au 12 mars 2034
- SCI AFTRAL pour 1 254 049 € jusqu'au 28 août 2033
- SCI AFTRAL pour 1 670 993 € jusqu'au 23 janvier 2034
- SCI AFTRAL pour 1 161 718 € jusqu'au 28 février 2033
- SCI AFTRAL pour 123 928 € jusqu'au 22 décembre 2030
- SCI AFTRAL pour 159 148 € jusqu'au 17 avril 2030
- SCI AFTRAL pour 749 763 € jusqu'au 21 mars 2037
- SCI AFTRAL pour 495 726 € jusqu'au 02 août 2039
- SCI FORIMMO pour 377 505 € jusqu'au 01 janvier 2041
- SCI GAILLARD IMMO pour 419 520 € jusqu'au 14 janvier 2041

ENGAGEMENT RECU

Un emprunt d'un montant de 2 000 000 € accordé pour le financement de l'achat d'un terrain et la construction d'un centre de formation à Limoges a été accordé à AFTRAL, dont le déblocage est intervenu à hauteur de 474 125 € en 2024 et pour le solde de 1 525 875 € en 2025

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT